



Municipalité des Cèdres

RAPPORT DU MAIRE • ARTICLE 176.2.2 DU CODE MUNICIPAL

Faits saillants du rapport financier pour l'année 2025

À toutes les citoyennes et tous les citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier de la Municipalité, ainsi que ceux du rapport du vérificateur externe, en date du 8 septembre 2026.

Cette présentation vise à dresser un portrait accessible de la situation financière de votre Municipalité pour l'exercice financier 2025. Elle permettra de mettre en lumière les principaux résultats de l'exercice ainsi que les éléments qui témoignent de la saine gestion des finances municipales.

1. Les états financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

Pour l'année 2025, dont les états financiers ont été déposés en ce mois de septembre 2026, les finances de la Municipalité se résumaient ainsi :

REVENUS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 15 556 867 \$	DÉPENSES ET AFFECTATIONS NETTES 15 037 993 \$	EXCÉDENT LIÉ AUX ACTIVITÉS DE L'EXERCICE 518 874 \$
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES 1 572 969 \$	DETTE À LONG TERME 15 509 100 \$ ▼ 6,48 % vs 2024 Dont 2 815 366 \$ à la charge de tiers (gouvernement et autres), soit 18,15 % de la dette à long terme.	

ÉVALUATION IMPOSABLE AU 1^{ER} JANVIER 2026 : 1 836 049 800 \$

FACTEUR COMPARATIF : 1,00

PROPORTION MÉDIANE : 100 %

TAXE FONCIÈRE RÉSIDUELLE : 0,41237 \$ / 100 \$ d'évaluation

Dans le cadre de ses activités financières de l'année 2025, la Municipalité a versé 17,55 % de ses revenus en quotes-parts aux organismes suivants, pour un montant total de 2 730 903 \$:

Municipalité régionale de comté : 760 777 \$

Autorité régionale de transport métropolitain : 122 309 \$

Communauté métropolitaine de Montréal : 185 160 \$

Sûreté du Québec : 1 662 657 \$

2. Rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2025

Le rapport financier 2025 pour l'exercice qui se termine le 31 décembre a été déposé par le greffier-trésorier au Caucus municipal le 3 septembre 2026, dans le respect de la loi. Il était accompagné du rapport de l'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Selon l'avis de ce dernier, à la présentation du Conseil ordinaire du 8 septembre 2026, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité des Cèdres au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à la vie municipale et à la gestion des fonds publics.